

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XI

TOP / POJ / ODG / TDR

B1

FR

OL: SL

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENCE ENTRE 2009 ET 2011

- A Rapport de la présidence sur le travail de la Convention alpine et de ses organes entre 2009 et 2011**
- B Proposition de décision**

A Rapport de la présidence sur le travail de la Convention alpine et de ses organes entre 2009 et 2011

I. Rapport général sur la réalisation du programme de la présidence

En mars 2009, la Slovénie a repris la présidence de la Convention alpine pour la période de deux ans. Cette période prend fin lors de la XI^{ème} Conférence alpine les 8 et 9 mars 2011. La période de la présidence slovène de la Convention alpine entre 2009 et 2011 reste marquée par des tâches et des défis exigeants pour les pays alpins, tels que les changements climatiques et démographiques, la crise financière et économique, les ressources naturelles, financières et humaines limitées d'une part et, d'autre part, la recherche et le maintien des opportunités de développement ainsi que des approches innovantes voire adaptées à la coopération régionale en vue du développement durable de l'espace alpin dans des conditions modifiées. Le titre du programme de la présidence slovène a été « Les Alpes – le potentiel de développement de l'Europe ». Le programme a été divisé en trois domaines prioritaires : 1) favoriser la mise en œuvre de la Convention alpine à l'échelle locale et régionale et renforcer la visibilité des potentiels de développement de l'espace alpin ; 2) mener des activités relevant de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation ; 3) favoriser la coopération régionale, en particulier le lien entre les arcs alpin et dinarique et l'échange de bonnes pratiques de coopération en vue du développement durable des espaces de montagne.

La base du programme de la présidence slovène était triple : le constat sur les circonstances modifiées que doivent affronter les pays alpins et les habitants des régions alpines, la réflexion sur les vingt ans de l'existence de la Convention alpine depuis le début jusqu'à aujourd'hui, et la reconnaissance des potentiels de l'espace alpin qui peuvent orienter si bien le développement dans l'avenir que la mise en œuvre de la Convention alpine. L'objectif de la présidence slovène était d'augmenter la visibilité de la Convention alpine dans son rôle de facteur positif pour l'espace alpin et non pas dans ce qu'elle représente comme contraintes. Nous voulions également mettre le doigt sur l'efficacité de la Convention alpine et encourager sa mise en œuvre efficace en particulier à l'échelle locale et régionale.

Les activités de la présidence slovène se sont déroulées principalement sur deux niveaux : au niveau de la coopération internationale, ou pan-alpine, ce qui inclut également le travail dans les organes de la Convention alpine, et au niveau de la mise en œuvre de la Convention alpine, voire des activités à l'intérieur de la Convention alpine, en particulier à l'échelle nationale, bilatérale et multilatérale. L'accent a été mis sur la mise en œuvre au niveau local et régional.

Pendant les deux dernières années, la présidence slovène, ensemble avec le Secrétariat permanent de la Convention alpine, les autres Parties contractantes de la Convention alpines et d'autres parties prenantes de l'espace alpin, a mis à pied et réalisé nombre d'activités et de projets dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention alpine, qui relèvent des domaines prioritaires choisis ainsi que de l'agenda général de la Convention alpine. Le progrès accompli et les résultats de ces activités sont brièvement présentés dans le présent rapport. Lors de son mandat, la présidence a organisé quatre sessions ordinaires et une session extraordinaire du Comité permanent, cette dernière étant consacrée à l'avenir de la Convention alpine et à la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques dans les Alpes. Le Comité de vérification s'est réuni trois fois. Le travail des autres Groupes de travail et des Plateformes s'est également déroulé conformément à leur mandat. Lors de la présidence slovène, la Slovénie a accueilli le groupe de travail UNESCO (du 7 au 8 octobre 2010 à Divača) et la plateforme Risques naturels (du 11 au 12 novembre 2010 à Cerkljano et à Idrija).

En outre des réunions ordinaires dans le cadre de la Convention alpine, la présidence slovène a également organisé deux séminaires thématiques, consacrés aux questions de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation, enrichis des exemples de bonnes pratiques. L'objectif des séminaires était de renforcer la sensibilisation à la Convention alpine et d'augmenter la visibilité des potentiels de développement de l'espace alpin. Dans ce contexte, l'accent a été mis sur l'inclusion de tous les acteurs pertinents de l'espace alpin et sur une meilleure coopération entre eux. La coopération régionale voire transfrontalière joue un rôle particulier dans le cadre de la Convention alpine. Tous les protocoles de la Convention alpine parlent de cet aspect qu'il convient de renforcer à l'avenir. Dans ce contexte, la Slovénie tient à renforcer le lien entre l'arc alpin et l'arc dinarique. Elle a donné un nouveau souffle au « processus dinarique », qui réunit plusieurs pays désirant coopérer pour le développement durable des Alpes Dinariques.

AC11_B1_fr

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE ENTRE 2009 ET 2011

L'année 2011 représente un anniversaire important pour les signataires de la Convention alpine, car nous fêtons le 20^{ème} anniversaire de sa signature. Depuis 20 ans la Convention alpine ne cesse de renforcer son fonctionnement institutionnel et de développer les domaines thématiques qu'elle couvre. Le processus d'évolution de la Convention alpine depuis ses débuts jusqu'à nos jours démontre qu'il s'agit d'un instrument important qui permet d'avoir recours aux opportunités de développement et de surmonter les contraintes imposées par l'espace alpin. Elle constitue un cadre important de la coopération des États contractants dans des domaines différents et un instrument de la co-orientation du développement dans l'espace alpin. Tout ceci représente une bonne base pour la suite du processus et du développement dans ce cadre. Cet anniversaire ouvre en même temps des questions concernant la mise en œuvre effective de la Convention et de ses protocoles. Il nous fait également voir le besoin de créer une plus grande flexibilité dans l'adaptation aux nouveaux défis de développement et à l'environnement qui change rapidement.

Au courant de la présidence slovène de la Convention alpine (2009-2011) nous avons réussi ensemble à mettre en exergue l'importance des potentiels de développement des Alpes pour la région en tant que telle ainsi que pour l'Europe toute entière. La discussion commune sur l'avenir de la Convention alpine a montré que les Parties contractantes étaient conscientes de l'importance des espaces de montagnes pour elles-mêmes et pour l'Europe toute entière. C'est pour cette raison que la Slovénie a décidé d'organiser la première rencontre des ministres de la région dinarique à l'occasion de la XI^{ème} Conférence alpine en mars 2011. L'événement servira aux pays alpins à transmettre aux pays dinariques le message de l'importance de la coopération. L'événement, qui portera le titre « Les Alpes, potentiel de développement de l'Europe – l'avenir commun », conclura la période de deux ans de la présidence slovène de la Convention alpine et offrira aux ministres alpins et dinariques la possibilité de discuter ensemble sur le renforcement de la coopération existante et sur les possibilités de créer, à l'exemple alpin, une politique intégrée conjointe pour favoriser le développement durable et la cohésion territoriale de l'espace dinarique.

II. Rapport sur le progrès accompli dans les domaines prioritaires

1. Potentiels de développement de l'espace alpin et l'avenir de la Convention alpine et sa dimension régionale

AC11_B1_fr

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTIE ENTRE 2009 ET 2011

A l'initiative de l'Autriche, la présidence slovène a lancé et mené la discussion portant sur l'avenir de la Convention alpine et sur les potentiels de développement de l'espace alpin pour la région elle-même et pour l'Europe en général. Cette discussion s'appuyait sur les nouveaux défis que doivent affronter les pays alpins, sur le débat concernant l'avenir de la politique de cohésion et de la coopération régionale, sur la réflexion à l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention alpine et sur la préparation d'un nouveau programme de travail pluriannuel de la Convention alpine pour la période 2011-2016. Les Parties contractantes ont, dans le cadre de cette discussion, abordé les questions concernant le travail et la structuration de la Convention alpine ainsi que les priorités et le programme de travail pour la période à venir. Elles ont été d'accord quant au point de départ commun pour la suite du processus à l'intérieur de la Convention alpine et quant aux possibilités d'élaborer une approche macro-régionale. Les contributions des Parties contractantes ont permis à la présidence slovène et au Secrétariat permanent de la Convention alpine de préparer le rapport contenant en annexe une proposition de déclaration sur la participation de la Convention alpine dans les discussions sur les stratégies européennes macro-régionales à venir. Le rapport et la proposition de déclaration feront objet de débats des ministres lors de la XI^{ème} Conférence alpine.

La discussion a fait reconnaître et souligner les différents potentiels que l'espace alpin peut offrir non seulement à la région alpine en tant que telle, mais aussi à l'espace européen plus large, car des liens fonctionnels existent entre les deux. Un engagement fort des pays alpins à la coopération dans le cadre de la Convention alpine a été souligné. La discussion a fait également voir la nécessité de définir plus clairement les orientations stratégiques et les priorités, de réagir mieux aux circonstances modifiées et aux défis de développement que les pays doivent affronter, et de tenir compte du rôle important des acteurs régionaux. La discussion a contribué à améliorer la visibilité de l'espace alpin et son rayonnement potentiel dans le contexte européen élargi. L'accent a été mis sur la nécessité de mener des activités coordonnées, et ceci aux niveaux divers de la gestion, afin de mobiliser de manière plus efficace les potentiels de développement de cet espace. Les défis de développement actuels, tels que la mondialisation, les changements climatiques et démographiques, la crise économique et financière et autres, nous font nécessairement réfléchir sur de nouvelles approches et nouvelles formes de coopération entre les parties prenantes concernées. Le développement des instruments de coopération appropriés s'avère indispensable. La Convention al-

pine, dans sa fonction du cadre intégré du développement durable dans les Alpes, peut continuer à offrir la plateforme de la mise en place des priorités stratégiques de développement de l'espace alpin.

Ces activités seront poursuivies par les présidences à venir, ainsi que dans le cadre du Programme de travail pluriannuel (2011-2016). Lors de la XI^{ème} Conférence alpine les ministres discuteront des potentiels de développement de l'espace alpin, de l'avenir de la Convention alpine ainsi que de sa dimension régionale. La discussion aboutira sur des conclusions et des lignes directrices concernant des orientations stratégiques pour l'avenir de la région alpine et des priorités à l'intérieur de la Convention alpine. Ceci constituera un moment important dans le cadre du processus de la Convention alpine et du futur développement de l'espace alpin.

Au cours de la présidence slovène le troisième Rapport sur l'état des Alpes a été préparé suivant le mandat des ministres d'Evian. Le rapport porte sur le développement rural et les innovations, en particulier sur l'aspect énergétique. Un groupe d'experts a été créé en vue de préparation de ce rapport. La France a repris la direction de ce groupe dans lequel il y avait des experts nommés par les Parties contractantes. Le rapport prend une importance toute particulière eu égard au débat sur la nouvelle Politique agricole commune, car le territoire entier que couvre la Convention alpine est aussi l'espace rural. Le rapport souligne les potentiels spécifiques de l'espace alpin et son importance dans le contexte européen plus large, le rôle de la coopération entre les pays alpins et les espaces subalpins, majoritairement urbanisés, dont il convient de renforcer les liens fonctionnels. Le rapport souligne également l'importance clé des innovations pour le développement des Alpes : des innovations technologiques, territoriales et sociales ; ainsi que la question des changements démographiques qui affectent beaucoup certains territoires et comprennent l'exode rural, une forte immigration et les services qui doivent être fournis à la population et aux visiteurs.

2. Activités centrées sur l'adaptation aux changements climatiques dans l'espace alpin

La présidence slovène a été marquée par la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques dans les Alpes et des décisions ministérielles de la X^{ème} Conférence alpine d'Evian. Le Secrétariat permanent de la Convention alpine a entrepris et coordonné

AC11_B1_fr

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE ENTRE 2009 ET 2011

de nombreuses activités soutenant la mise en œuvre du Plan d'action, présentées en détails dans le rapport du Secrétariat permanent et de la présidence, qui sera traité lors de la XI^{ème} Conférence alpine. A Evian, les ministres avaient formulé le mandat d'engager une étude évaluant la possibilité pour les Alpes de devenir une zone neutre en carbone. Pour y répondre, une réunion supplémentaire du groupe d'experts dans ce domaine a été organisée ainsi qu'une réunion supplémentaire du Comité permanent. Etant donné des situations et des conditions qui varient selon les territoires différents de la Convention alpine, il était important de clarifier la compréhension de la neutralité carbone et des approches qui peuvent exister face à ce concept.

Au cours de sa présidence la Slovénie a organisé deux séminaires thématiques portant sur l'adaptation aux changements climatiques et sur l'échange de bonnes pratiques. Les séminaires visaient à recueillir plus d'informations sur les activités menées dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation, ce qui nous a permis d'atteindre un niveau de compréhension commune des approches et des activités. Quels étaient les principaux constats et conclusions ? Les changements climatiques deviennent de plus en plus le dénominateur commun des différentes parties des Alpes, car l'espace alpin y est particulièrement sensible. L'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation signifient en fait le changement de comportements, ce qui ne donne pas de résultats concrets à court terme. Il serait possible cependant d'accélérer les projets d'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation mais il faut voir où. Les pays mènent un travail intense là-dessus, car il est nécessaire de tenir des engagements internationaux et européens. Toutes ces activités contribuent aussi à l'adaptation et à l'atténuation dans l'espace alpin ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan d'action changements climatiques dans les Alpes. L'importance des innovations et des bases de données appropriées, qui seraient susceptibles de livrer une meilleure photo de la situation, de permettre une meilleure évaluation de l'impact des mesures et de favoriser la préparation de futurs scénarios et de projections, a également été soulignée. La mise en œuvre des actions nationales qui contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action, constitue en effet une forme de mise en œuvre du Plan d'action. Les Parties contractantes de la Convention alpine prennent acte d'une valeur ajoutée importante de l'échange des informations sur les activités concernant les changements climatiques, menées dans les pays contractants, lors des réunions, ce qui favorise et renforce la compréhension réciproque, établit une réflexion commune et crée ainsi la base pour des projets conjoints, la recherche des synergies et les investissements dans les projets con-

joint. Sur cette base, les parties contractantes ont la possibilité de se mettre d'accord sur la mise en œuvre efficace du Plan d'action changements climatiques dans les Alpes et sur l'accélération des activités pour pouvoir sentir les résultats plus rapidement.

Les représentants des pays et des régions des Alpes recevront la publication « Vers les Alpes économes en carbone » qui contient les conclusions des deux séminaires thématiques portant sur la question des changements climatiques et des exemples de bonnes pratiques. Au cours de la présidence slovène le projet ALPSTAR est né. Ce projet apporte une contribution à l'objectif de la neutralité carbone et présente les Alpes en tant que région modèle. Le projet figure sur la liste de projets candidats au soutien au titre du programme de la coopération territoriale européenne dans les Alpes, dont le partenaire principal est le Service de la République de la Slovénie des changements climatiques. Si le projet fini par être sélectionné, la Slovénie pourra soutenir concrètement la mise en œuvre des lignes directrices de la X^{ème} Conférence alpine et apporter sa contribution aux Alpes plus économes en carbone.

3. Coopération régionale, en particulier les liens entre l'arc Alpin et l'arc Dinarique

La présidence slovène, se rendant compte d'une grande importance de la coopération régionale si bien à l'intérieur de la Convention alpine qu'entre ses parties contractantes et les autres espaces montagnards du monde, a défini, parmi les priorités de son programme, le renforcement des partenariats internationaux de montagnes. Dans le contexte des partenariats internationaux de montagnes, la Slovénie consacre le plus d'attention à la coopération entre la Convention alpine et les Balkans occidentaux.

Le ministère de l'environnement et de l'espace qui a géré la présidence de la Convention alpine entre 2009 et 2011, a présenté aux ministres des pays des Balkans occidentaux, réunis en avril 2010, l'idée de formaliser la coopération entre les Alpes Dinariques et les régions voisines à l'exemple de la Convention alpine. L'idée a été favorablement accueillie et soutenue de la part de tous les pays adressés. En novembre 2010, à l'initiative slovène, un groupe d'experts, représentants des pays des Balkans occidentaux et représentants d'autres parties prenantes, intéressées par le développement durable des Alpes Dinariques (organisations internationales, institutions publiques et ONG), se sont réunis à Ljubljana. Le travail de ce groupe international d'experts a abouti à la Résolution sur le développement durable de la région des Alpes Dinariques (*Resolution on the Sustainable Development of the Dinaric Arc*

Region). Par la signature de la résolution, prévue pour la première Conférence dinarique, qui aura lieu en marge de la XI^{ème} Conférence alpine le 9 mars 2011 à Brdo pri Kranju, les pays des Balkans occidentaux exprimeront leur volonté politique à instituer la future Convention dinarique. Cet événement conjoint sera l'occasion unique de mener un débat commun des ministres sur les potentiels de développement et sur la coopération entre les deux régions de montagnes. Les conclusions de la conférence seront la base des activités ultérieures dans la suite du « processus dinarique ».

4. Sensibilisation et promotion

Au cours des deux dernières années la présidence slovène a participé à de nombreuses consultations et discussions pour présenter la Convention alpine, ses avantages et les activités en cours. La présidence a également assuré la participation et la présence de la Convention alpine et de l'espace alpin dans les médias. Dans le cadre de sa présidence, la Slovénie a également préparé et réalisé le programme d'activités annexes, servant à améliorer la visibilité de la Convention alpine et de l'espace alpin en Slovénie. Le programme d'activités annexes comprend une série d'activités favorisant la sensibilisation à la Convention alpine et l'amélioration de la reconnaissance des potentiels de développement de l'espace alpin en Slovénie. Les membres de la présidence ont participé aux différents événements (séminaires, conférences, consultations, ateliers, réunions d'autres structures etc.) et présenté la Convention alpine, ses potentiels au niveau local et régional, et des exemples de bonnes pratiques. Ces activités comprennent également la préparation et la publication des brochures, livres et manuels, la mise en place des expositions et autres activités de promotion, destinées aux groupes cibles différents et aux médias (journaux, radio, bulletins, sites internet ...).

Dans ce contexte nous aimerions mettre en avant un exemple de bonne pratique de la promotion, de la sensibilisation et de la coopération de toutes les parties prenantes de l'espace alpin. C'était la Journée de la Convention alpine avec l'écothèque. Cette journée, très réussie, continuera à être organisée dans l'avenir et pourrait peut-être devenir même la journée commune à tous les signataires de la Convention. S'y ajoute le programme de la mise en œuvre de la Convention alpine en 2010 et 2011, partagé entre le Ministère de l'environnement et le Parc national de Triglav.

5. Autres activités

Eu égard au contenu et aux objectifs de son programme, la présidence slovène a soutenu l'initiative du Secrétariat permanent de la Convention alpine à organiser **une conférence juridique internationale sur la protection de l'environnement dans les montagnes (Environmental Protection and Mountains, les 27 et 28 avril 2010 à Innsbruck)**. L'intention de la conférence était de favoriser une compréhension et une mise en œuvre plus unifiées des dispositions de la Convention alpine et de ses protocoles d'application sur le territoire couvert par la Convention, ainsi que de formuler les fondements juridiques communs à l'égard du développement durable et de la protection de l'environnement dans les différents espaces de montagnes, partenaires de la Convention alpine dans le cadre de ses activités internationales. Les contributions et les conclusions de la conférence sont à trouver dans une publication, éditée par le Secrétariat permanent de la Convention alpine et la présidence slovène, qui sera présentée et mise à disposition lors de la XI^{ème} Conférence alpine.

La présidence slovène et le Secrétariat permanent de la Convention alpine ont également organisé **un atelier consacré à la recherche dans l'espace alpin (Towards more integrated research and observation in the Alps – Alps as a development potential of Europe, les 25 et 26 novembre 2009 à Bolzano)**. Le Comité permanent a parlé des conclusions de cet atelier lors de sa réunion portant sur les activités dans le cadre de SOIA et de la recherche. Elles représentent un pas en avant dans ce domaine.

Proposition de décision

La Conférence alpine prend note du rapport de la Présidence sur le travail de la Convention alpine et de ses organes entre 2009 et 2011.